

## Votre attente après le dépôt d'une plainte

Vérifiez l'état de votre plainte sur HPDONLINE en recherchant le numéro de la demande de service que vous avez reçu du 311 ou en recherchant les plaintes de votre appartement. Si l'inspecteur rédige une infraction, vous pouvez également consulter les détails de l'infraction, y compris la date à laquelle elle doit être corrigée, sur HPDONLINE.

## Housing Court (Tribunal administratif du logement)

Les locataires peuvent saisir le Tribunal administratif du logement avant ou après l'émission d'une infraction si les conditions d'entretien sont médiocres. Le Tribunal peut enjoindre au propriétaire de corriger ces conditions et peut imposer des sanctions en cas de non-respect de celles-ci. Le dépôt d'une plainte est soumis à des frais de 45 \$, qui peuvent être supprimés si vous n'êtes pas en mesure de payer. Il existe un Housing Court (Tribunal administratif du logement) dans tous les arrondissements de la ville.

- Manhattan : 111 Centre Street - salle 225
- Bronx : 1118 Grand Concourse - hall
- Brooklyn : 141 Livingston Street - salle 202
- Queens : 89-17 Sutphin Boulevard - 2<sup>e</sup> étage
- Staten Island : 927 Castleton Avenue - hall

Pour en savoir plus, contactez le Housing Court Answers au **(212) 962-4795** ou visitez [housingcourtanswers.org](http://housingcourtanswers.org).

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une assistance juridique gratuite. Appelez la Legal Aid Society au **(212) 577-3300** ou Legal Services of New York au **(212) 431-7200**.

## Signaler un cas de corruption

Les inspecteurs du logement ne peuvent accepter aucun type d'avantage de la part de quiconque afin d'influencer leurs actions officielles. L'acceptation ou l'offre de tout avantage est un délit. Les inspecteurs du logement signaleront de telles offres au Service des enquêtes de la ville (Department of Investigation).

Pour signaler une activité irrégulière, appelez le **(212) 369-2364** ou visitez le site [nyc.gov/doi](http://nyc.gov/doi). Les contrevenants seront poursuivis.



Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.nyc.gov/hpd](http://www.nyc.gov/hpd) ou numériser le code 2D à l'aide de votre appareil mobile.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

- **Service des bâtiments (Department of Buildings) - [nyc.gov/buildings](http://nyc.gov/buildings)**  
*Pour les ascenseurs en panne ou dangereux ou les problèmes structurels.*
- **Gestion des urgences (Emergency Management) - [nyc.gov/oem](http://nyc.gov/oem)**  
*Pour obtenir des renseignements sur la création de plans d'urgence domestiques, de trousse de fournitures d'urgence et de sacs de survie.*
- **Le Bureau du maire chargé des personnes handicapées (Mayor's Office for People with Disabilities) - [nyc.gov/mopd](http://nyc.gov/mopd)**
- **Logement abordable du HPD (HPD's Affordable Housing) - [nyc.gov/hpd](http://nyc.gov/hpd) ou **(212) 863-5610****  
*Pour en savoir plus sur les loteries ouvertes.*
- **Le Bureau du maire pour mettre fin à la violence familiale et sexiste (Mayor's Office to End Domestic and Gender-Based Violence) - [nyc.gov/endgbv](http://nyc.gov/endgbv)**
- **Service pour le vieillissement (Department for the Aging) - [nyc.gov/aging](http://nyc.gov/aging)**

Les agences municipales peuvent être contactées au 311 ou en visitant le site [nyc.gov](http://nyc.gov).

- **Service de rénovation des logements et des communautés de l'État de New York (NY State Homes and Community Renewal) - [hcr.nyc.gov](http://hcr.nyc.gov) ou **(718) 739-6400****  
*Pour les questions concernant les loyers pratiqués dans les immeubles à loyer stabilisé ou contrôlé.*
- **Ligne directe sur la maltraitance des enfants (Child Abuse Hotline) - **(800) 342-3720****

For a copy of this pamphlet, go to [ABCs of Housing - HPD \(nyc.gov\)](http://ABCs of Housing - HPD (nyc.gov))

للحصول على نسخة من هذه النشرة، فضلاً الانتقال إلى دليل أساسيات الإسكان - إدارة الحفاظ على المساكن وتطويرها [nyc.gov](http://nyc.gov)

এই প্রচারপুস্তিকার একটি কপির জন্য, [ABCs of Housing - HPD \(nyc.gov\)](http://ABCs of Housing - HPD (nyc.gov)) এ যান

Pour obtenir une copie de cette brochure, rendez-vous sur [ABC du logement - HPD \(nyc.gov\)](http://ABC du logement - HPD (nyc.gov))

Pou jwenn yon kopi bwochi sa, ale sou [ABC Lojman - HPD \(nyc.gov\)](http://ABC Lojman - HPD (nyc.gov))

이'팜플릿'사본을 원하시면 '임대주' 및 '세입자'를 위한 '주택' 수칙(ABCs of Housing) - [HPD\(nyc.gov\)를 방문하십시오](http://HPD(nyc.gov)를 방문하십시오)

Kopia tej broszurki jest dostępna na stronie [ABC Zakwaterowania - HPD \(nyc.gov\)](http://ABC Zakwaterowania - HPD (nyc.gov))

Для получения копии этой брошюры перейдите на веб-сайт [HPD \(nyc.gov\)](http://HPD (nyc.gov)) и найдите руководство «Основы жилищной политики»

Para obtener una copia de este folleto, vaya a [El ABC de la Vivienda, HPD \(nyc.gov\)](http://El ABC de la Vivienda, HPD (nyc.gov))

اس پرچے کی ایک کاپی کے لیے، [ABCs of Housing - HPD \(nyc.gov\)](http://ABCs of Housing - HPD (nyc.gov)) پر جائیں  
如需本宣传册的副本，请访问《住房基础知识》(ABCs of Housing) - [HPD \(nyc.gov\)](http://HPD (nyc.gov))



Department of  
Housing Preservation  
& Development  
[nyc.gov/hpd](http://nyc.gov/hpd)

Numéro de badge de l'inspecteur :

Date de l'inspection :

/ /

## PLAINTÉ HPD #



Pour consulter les infractions constatées lors de cette inspection, rendez-vous sur HPDONLINE dans les jours faisant suite à cette inspection. Toutes les infractions seront signalées au propriétaire ou à son représentant.

\* numérisez avec votre appareil mobile pour visiter HPDONLINE

*L'inspection d'aujourd'hui n'était que la première étape du processus de mise en conformité de votre appartement ou de votre bâtiment. Le HPD compte sur les locataires pour être des partenaires afin d'accroître l'efficacité de ses efforts en matière d'application du code. Nous vous prions de lire attentivement les renseignements que contient cette brochure. Pour plus d'information sur les questions d'entretien des logements, veuillez consulter le site [nyc.gov/hpd](http://nyc.gov/hpd) ou appeler le 311 pour obtenir un exemplaire de l'ABC du logement (ABCs of Housing).*

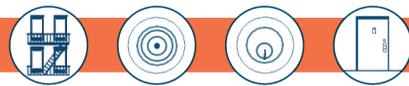
## Infractions relatives aux travaux de réparation d'urgence

Il se peut que le HPD vous contacte par téléphone parce qu'une ou plusieurs des infractions marquées d'un crochet ont été commises :

- Pas de chauffage (moins de 64 degrés)
- Pas d'eau chaude (moins de 110 degrés)
- Peinture écaillée avec ou sans plomb
- Protections de fenêtres manquantes ou défectueuses
- Pas d'eau
- Pas d'électricité
- Fuites d'eau en cascade
- Moisissures
- Porte de l'appartement qui ne se ferme pas automatiquement
- Autre :

Le HPD contactera le propriétaire pour qu'il effectue les réparations nécessaires et tentera de vous contacter pour vérifier si les réparations ont bien commencé ou été achevées. Il est important que vous répondiez au HPD afin que nous puissions déterminer les prochaines étapes pour faire remédier à la situation!

## Sécurité incendie



### BARRIÈRES DE FENÊTRES VERROUILLÉES PAR CLÉ ET SERRURES À DOUBLE BARILLET

Les serrures des portes-fenêtres qui nécessitent une clé et les serrures des portes qui nécessitent une clé pour être déverrouillées de l'intérieur de l'appartement sont dangereuses et peuvent vous empêcher de vous échapper ou les pompiers d'arriver jusqu'à vous en cas d'incendie. Enlevez-les pour rester en sécurité.

### DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

Les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone donnent l'alerte en cas d'incendie ou de gaz de monoxyde de carbone dangereux. Votre propriétaire doit vous fournir ces dispositifs (ou un dispositif combiné), mais vous devez vous assurer que les détecteurs sont en place, qu'ils ont des piles chargées et qu'ils fonctionnent.

### PORTES À FERMETURE AUTOMATIQUE

Tous les immeubles résidentiels de trois appartements ou plus doivent être équipés de portes d'appartement et de parties communes à fermeture automatique. Les portes ne doivent jamais être bloquées ou contenir des dispositifs empêchant la fermeture automatique des portes. Les portes peuvent contribuer à empêcher le feu et la fumée de se propager dans un bâtiment, ce qui permet d'éviter les pertes de vies humaines et les blessures, et de limiter les dégâts matériels.

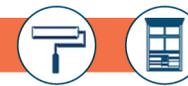
### BATTERIES AU LITHIUM-ION

Les batteries au lithium-ion – souvent utilisées dans les petits véhicules électriques comme les vélos et les scooters électriques – peuvent être dangereuses et surchauffer, s'enflammant souvent spontanément lorsqu'elles sont chargées ou déconnectées. Elles peuvent provoquer de graves incendies qui se propagent rapidement et qui sont difficiles à éteindre. Il ne faut jamais recharger ces batteries à l'intérieur, en particulier près des sorties incluant les fenêtres et les portes, ni avec des cordons prolongateurs. N'utilisez que l'équipement de charge d'origine ou la batterie de remplacement recommandée par le fabricant. Si une batterie surchauffe ou si vous décelez une odeur, si vous observez un changement de la forme ou de la couleur de la batterie, une fuite ou si vous entendez des bruits étranges provenant de la batterie, cessez immédiatement de l'utiliser. S'il est possible de le faire de manière sécuritaire, déplacez la batterie à l'écart de tout ce qui peut prendre feu et composez le 911.

### FUITES DE GAZ

Si vous sentez une odeur de gaz ou si vous soupçonnez une fuite de gaz, quittez immédiatement le bâtiment et contactez le 911. Le service d'incendie répondra à vos préoccupations.

## Protéger vos enfants



### PEINTURE À BASE DE PLOMB

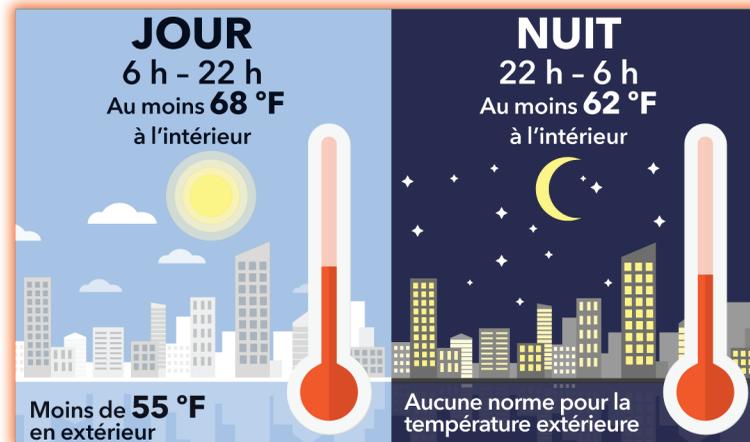
La peinture à base de plomb peut empoisonner votre enfant. Une brochure sur les dangers des peintures à base de plomb et des renseignements sur la manière de protéger votre famille vous ont été remis lors de cette inspection. Lisez-la attentivement et appelez le 311 pour plus d'information.

### PROTÈGE-FENÊTRES

Les protège-fenêtres empêchent les enfants de tomber des fenêtres et de subir des blessures graves ou mortelles. Les protège-fenêtres homologués sont obligatoires pour toutes les fenêtres des appartements et des couloirs publics dans les immeubles de trois appartements ou plus où réside un enfant de 10 ans ou moins, ou si vous en faites la demande.

## CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

Les propriétaires d'immeubles sont légalement tenus de mettre du chauffage et de l'eau chaude à la disposition de leurs locataires. L'eau chaude doit être fournie 365 jours par an à une température minimale constante de 120 degrés Fahrenheit. Le chauffage doit être fourni entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mai, c'est-à-dire la « saison du chauffage », dans les conditions suivantes :



## Votre santé



### MOISSISSURES, SOURIS, CAFARDS ET RATS

Les moisissures, les souris, les cafards et les rats peuvent provoquer des réactions allergiques, des irritations ou déclencher de l'asthme chez certaines personnes. Une brochure sur les dangers des allergènes intérieurs et des renseignements sur la manière de protéger votre famille vous ont été remis lors de cette inspection. Lisez-la attentivement et appelez le 311 pour plus d'information. La loi locale 55 de 2018 impose aux propriétaires de logements collectifs de veiller à ce que les appartements des locataires soient exempts de moisissures et de parasites.

## Harcèlement et déplacement

### LIGNE D'ASSISTANCE AUX LOCATAIRES (TENANT HELPLINE)

Les New-Yorkais qui subissent le harcèlement de leur propriétaire, qui risquent d'être déplacés ou dont les réparations ne sont pas prises en charge par leur propriétaire peuvent contacter la Ligne d'assistance aux locataires. La Ligne d'assistance aux locataires est la plate-forme centralisée de l'Unité de soutien aux locataires (Tenant Support Unit, TSU) de l'Unité d'engagement public (Public Engagement Unit, PEU) qui relie les locataires des cinq arrondissements aux programmes, à l'assistance juridique et aux ressources communautaires. Vous pouvez contacter la Ligne d'assistance aux locataires en ligne ou en appelant le 311. Le harcèlement des locataires par les propriétaires peut inclure les ce qui suit :

- Ne pas proposer de baux ou de renouvellements ou proposer des rachats de façon répétée
- Avis d'expulsion injustifiés ou des fermetures illégales
- Menaces et intimidation, par exemple des appels téléphoniques tard dans la nuit
- Surfacturation d'un appartement dont le loyer est réglementé
- Ne pas effectuer les réparations nécessaires ou ne pas fournir les services d'utilité publique
- Provoquer délibérément des problèmes liés à la construction, par exemple en travaillant après les heures de travail ou en n'enlevant pas la poussière ou les débris excessifs
- Interruptions répétées des services essentiels tels que le chauffage, l'eau et l'électricité.

Si vous vivez dans un appartement dont le loyer est contrôlé ou stabilisé, vous pouvez obtenir plus d'information sur le harcèlement en appelant le service Homes and Community Renewal (Service de rénovation des logements et des communautés) de l'État de New York au **(718) 739-6400**. Le procureur général de l'État de New York dispose également d'une ligne d'information et de plainte : **(800) 771-7755**.